CICG
Centre d'Information et de Communication Gouvernementale
CÔTE D'IVOIRE

Revue de Presse
QUOTIDIENNE

www.gouv.ci 101

Mardi 10 novembre 2026

PRESSE NATIONALE

Politique

COP31 À ANTALYA : COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Un communiqué produit par la Présidence de la République, le lundi 09 novembre fait état de ce que le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet Koné, a quitté Abidjan, ce lundi 09 novembre 2026, pour Antalya (Turquie), où il représentera le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, à la 31e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (COP31), qui se tient du 09 au 20 novembre 2026. L'enjeu principal de la COP31 sera de trouver comment rendre accessibles, aux pays les moins avancés et à leurs populations, les nombreuses solutions qui sont développées aujourd'hui pour réduire les rejets de gaz à effets de serre et lutter efficacement contre le changement climatique, à savoir les technologies et les énergies propres en forte expansion dans les pays riches. Le Vice-Président de la République prononcera une allocution au cours du segment de haut niveau réservé aux Déclarations nationales des Chefs d'État et de gouvernement.

CLIMAT - COP31 À ANTALYA : LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION IVOIRIENNE

Le diagnostic est posé, les projets existent, il manque l'argent. Tandis que le secrétaire général de l'ONU exhortait les dirigeants à « se montrer à la hauteur » des enjeux, la Côte d'Ivoire a donné son ton à l'ouverture de la COP 31. Le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique et son collègue des Eaux et Forêts parlent d'une même voix. Ils ne sont pas venus à Antalya pour rouvrir le débat des principes, mais pour décrocher de quoi financer sa transition. « Cette COP, pour nous, c'est la COP de l'action », a résumé le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, Abou Bamba. La même formule revient dans la bouche de son collègue des Eaux et Forêts, Jacques Assahoré Konan, signe d'une ligne commune au sein de la délégation ivoirienne. « Il ne s'agit pas de négocier de nouveaux accords ou de nouveaux programmes, mais tout simplement de pouvoir mettre en œuvre ce qui a été décidé », précise Abou Bamba, en référence aux rendez-vous de Bakou et de Belém. Le message fait écho au mot d'ordre des coorganisateurs, « la COP de la mise en œuvre ». La conférence, présidée par la Türkiye avec l'Australie à la tête des négociations, se tient jusqu'au 20 novembre et attend les délégations de 196 pays.

25E CONGRÈS DE L'ORDRE MONDIAL DES EXPERTS INTERNATIONAUX : DES SOLUTIONS AFRICAINES POUR UNE PAIX MONDIALE AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Face à la recrudescence et à la persistance des conflits armés, l'Afrique peut être une terre de solutions pour les prévenir et les régler. C'est dans cette perspective que s'est ouvert, lundi 9 novembre 2026 à Marcory (Abidjan), le 25e congrès de l'Ordre Mondial des Experts Internationaux (OMEI). Placés sous le thème « La paix mondiale : unir les voix, bâtir la paix », les travaux se tiendront jusqu'au 14 novembre à Abidjan et à Yamoussoukro. La cérémonie d'ouverture était présidée par le président de l'Assemblée nationale, Patrick Achi. Le gouvernement était représenté par les ministères de la Communication, de l'Environnement et du Tourisme. Représentant le président de l'Assemblée nationale, Yacouba Traoré s'est félicité du choix de la Côte d'Ivoire pour accueillir cette rencontre. Depuis Félix Houphouët-Boigny, a-t-il rappelé, le pays fait de la paix la boussole de ses engagements, selon la maxime « la paix n'est pas un vain mot, mais un comportement ». Cet héritage s'est traduit par le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, la fondation du même nom à Yamoussoukro et la basilique Notre-Dame de la Paix. Le Président Alassane Ouattara, a-t-il ajouté, en a fait son credo.

COOPÉRATION BILATÉRALE : ENTRETIEN « FRUCTUEUX » ENTRE TÉNÉ BIRAHIMA ET SON HOMOLOGUE LUXEMBOURGEOIS

Il y avait un hôte de marque au cabinet du Vice-Premier Ministre, ministre de la Défense, Téné Birahima Ouattara, le lundi 9 novembre 2026, au Plateau. A savoir le Vice-Premier Ministre, ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur du Luxembourg, Xavier Bettel. En visite de travail en Côte d'Ivoire, l'émissaire du Luxembourg est venu discuter du renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays. Notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les investissements économiques et plus spécifiquement ceux permettant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes pour leur éviter des aventures à l'extérieur. M. Bettel a salué la dynamique de croissance de l'économie ivoirienne et les perspectives qu'elle porte, notamment dans les domaines des technologies numériques, la construction et la transformation industrielle. « J'ai eu des échanges fructueux ce matin avec le Vice-Premier Ministre du Luxembourg, à l'occasion d'une rencontre en tête-à-tête, suivie d'une séance de travail élargie à nos délégations respectives », a affirmé le Vice-Premier Ministre, Téné Birahima Ouattara, à l'issue de la rencontre. Non sans se réjouir de ce que « cet entretien a permis de réaffirmer notre volonté partagée de renforcer et de diversifier la coopération bilatérale entre nos deux pays, dans l'ensemble des domaines d'intérêt commun ».

COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-LUXEMBOURG : NIALÉ KABA VEND LA DESTINATION IVOIRIENNE

La ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Nialé Kaba, a reçu à son cabinet, à Abidjan-Plateau, hier, Xavier Bettel, Vice-Premier Ministre, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de l'Aide humanitaire du Luxembourg. Il s'agissait d'une mission à la fois de prise de contact et de prospection de 24 heures, en vue d'envisager un partenariat à la fois, diplomatique, économique et politique entre Abidjan et Grand-Duché. Pour la cheffe de la diplomatie ivoirienne, cette visite ne pouvait presque pas mieux tomber, tant elle arrive fort opportunément. « Cela se fait à un moment où la Côte d'Ivoire affiche une bonne santé économique et une bonne dynamique économique. Cela se fait à un moment où la Côte d'Ivoire fait également beaucoup d'efforts pour maintenir la stabilité économique qui est un atout pour notre pays », a résumé la ministre d'État. « En matière d'industrie, nous avons des attentes de diversification, au-delà de l'agro-industrie », a-t-elle souligné.

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE : TROIS JOURS POUR PRÉSENTER LE RÔLE, LES FONCTIONS ET MISSIONS DES INSTITUTIONS AUX POPULATIONS

« La contribution des institutions à la construction de la Grande Côte d´Ivoire ». Tel est le thème autour duquel s'articulera l'organisation de la 4e édition des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR). Ces journées se tiendront au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, les 18, 19 et 20 novembre prochains. En prélude à cette rencontre, Dr Amadou Koné, directeur de cabinet du Haut représentant du Président de la République, Gilbert Koné Kafana, a animé, lundi 09 novembre 2026, une conférence de presse, à Cocody-Les II Plateaux, dans les bureaux du Haut représentant. Dr Amadou Koné a fait savoir

que l'objectif de cette édition est d'ouvrir les portes de toutes les institutions de la République aux populations. Celles-ci pourront disposer d'informations sur le rôle, le fonctionnement, les attributions et missions de chacune des institutions.

soirinfo

YAMOUSSOUKRO / MODIFICATION DE L'ARTICLE 51 DU CODE ÉLECTORAL : VAGONDO DIOMANDÉ FAIT ADOPTER UN PROJET DE LOI PAR LES SÉNATEURS

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le général de corps d'armée Vagondo Diomandé, était, le lundi 9 novembre 2026, devant la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) du Sénat, réunis au siège à Yamoussoukro. Au menu des travaux, l'examen du projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2025-290 du 07 mai 2025 portant modification de l'article 51 du Code électoral. A l'issue des échanges, qui ont abouti à l'adoption dudit projet de loi, l'invité de la CAGICT a animé un point-presse au cours duquel il a rappelé le contexte de la prise de l'ordonnance par le Chef de l'État, Alassane Ouattara. Non sans saluer et remercier le président de la CAGICT, Sidibé Valy, ainsi que et ses collègues sénateurs pour avoir adopté ce texte de projet de loi soumis à leur examen. A le suivre, cette modification, intervenue en prélude à la tenue de l'élection présidentielle d'octobre 2025, coinçait dans le maintien de l'ancien article (51), vu que la Côte d'Ivoire ne comptait que 2 districts et 31 régions au moment où l'article 51 se prenait. « Il fallait tenir compte de cette nouvelle création pour réajuster de façon arithmétique les questions de parrainage », a expliqué Vagondo Diomandé.

Le nouveau Réveil

RELATIONS BILATÉRALES ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS : MÉDIATEURS IVOIRIEN ET BÉNINOIS CONSOLIDENT LES ACQUIS

Le lundi 9 novembre 2026, le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire, Gaoussou Touré, a reçu en audience, Conrad Gbaguidi, Médiateur de la République du Bénin, également président de l'Association des Médiateurs des Pays Membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA). Il était accompagné, pour l´occasion, du Secrétaire Permanent de l'AMP-UEMOA, Docteur Moumini Tiegnan. Cette importante rencontre s'inscrit dans le cadre la consolidation des relations bilatérales et l'harmonisation des mécanismes institutionnels dans l'espace sous régional. Au terme des échanges, le Médiateur de la République du Bénin a souligné l'importance stratégique de cette concertation pour l´avenir de leur organisation commune. « C'était important d'échanger sur l'organisation de l'association et d'avoir la vision du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire afin de travailler ensemble sur la mission principale qui est celle de faciliter l'accès de nos populations aux différents droits dont elles peuvent bénéficier », a-t-il affirmé. Gaoussou Touré s'est, pour sa part, réjoui de cette visite fraternelle. Il a salué la qualité des discussions qui ont permis de passer en revue plusieurs questions clés liées à la dynamisation et à la structuration de l'association sous-régionale.

Economie

Fraternité Matin

MOBILITÉ URBAINE : LE BRT YOPOUGON-BINGERVILLE ATTENDU DÉBUT 2029

Le corridor Bus Rapid Transit (BRT) Yopougon-Bingerville devrait être disponible fin 2028, pour une mise en service effective au début de l'année 2029. C'est l'échéance annoncée par le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, pour qui ce projet est une réponse concrète aux difficultés de déplacement des populations abidjanaises, conformément à la vision du Président de la République, Alassane Ouattara. « Si tout se passe bien et que nous parvenons à résoudre les problèmes connexes liés au chantier, la voie devrait être disponible fin 2028. C'est-à-dire que début 2029, les populations devraient pouvoir utiliser le BRT », a-t-il indiqué, le 9 novembre, lors d'une visite officielle du corridor BRT Yopougon-Bingerville effectuée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA). Pour cette visite de terrain, le Chef du gouvernement était accompagné des ministres de la Communication, Amadou Coulibaly ; des Transports et des Affaires maritimes, Amadou Koné ; ainsi que de celui des Infrastructures et de l'Entretien routier, Hien Yacouba Sié. Au cours de la visite, le Chef du gouvernement a annoncé que les ouvrages situés au niveau de l'École de police, de la Riviera 3 et de la Palmeraie devraient être disponibles dès le premier trimestre 2027.

BRT D'ABIDJAN : 316 MILLIARDS DE FCFA POUR RÉINVENTER LA MOBILITÉ

En visite de terrain, ce lundi 9 novembre 2026, sur trois sites stratégiques du projet de Bus Rapid Transit (BRT), le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, a réaffirmé l'ambition du gouvernement de doter Abidjan d'un système de transport moderne, intégré et accessible. Le Chef du gouvernement a également identifié plusieurs défis d'aménagement et d'interconnexion à résoudre pour garantir le succès de cette infrastructure de 316 milliards de FCFA. Accompagné de Hien Sié Yacouba, ministre des Infrastructures et de l'Entretien routier, d'Amadou Koné, ministre des Transports et des Affaires maritimes, et d'Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, le Premier Ministre a expliqué la nécessité d´accélérer la modernisation des transports collectifs. Entre Bingerville et Yopougon, le trafic quotidien, initialement estimé à environ 60 000 véhicules, aurait dépassé les 80 000, voire les 100 000 véhicules, à la faveur de l´amélioration de la circulation. « Cela signifie que l´amélioration de la fluidité routière engendre des trafics complémentaires », a-t-il fait observer. D´un coût global de 316 milliards de FCFA, il bénéficie de l´accompagnement de plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale, l´Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Japonaise (JICA) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

HYDRAULIQUE, SOLAIRE, BIOMASSE… : COMMENT LA CÔTE D'IVOIRE EST DEVENUE UNE PUISSANCE ÉNERGÉTIQUE

La Côte d'Ivoire amorce un virage vers les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, biomasse) pour réduire la part du thermique dans son mix à l´horizon 2030. Dès son accession au pouvoir en 2011, le Président Alassane Ouattara avait une ambition majeure : faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique de la sous-région. Pour ce faire, il a multiplié des initiatives pour accroître la production nationale d´électricité, permettant, ainsi, au pays de se positionner de plus en plus comme une puissance électrique sous-régionale. Au nombre de ces initiatives, l'on compte la réalisation de plusieurs infrastructures importantes, dont la construction et la mise en service en novembre 2017, du barrage hydro-électrique de Soubré, qui est le plus puissant et le plus grand centre de production électrique sous-régional avec une puissance installée de 275 MW. À ce jour, la Côte d'Ivoire dispose de l'un des systèmes électriques les plus viables et résilients du continent africain. Entre 2011 et 2023, la capacité de production nationale a connu une progression spectaculaire, passant de 1 391 MW à 2 907 MW, soit une hausse de 109%, soutenue par des investissements cumulés de l'ordre de 1 700 milliards de FCFA, dont près de 1 000 milliards de FCFA issus du secteur privé.

MINES, PÉTROLE, ÉNERGIE : LA CÔTE D'IVOIRE PRÉSENTE SA POLITIQUE INTÉGRÉE DES RESSOURCES MINÉRALES ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, a présidé, hier, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, la séance de présentation officielle de la Politique Intégrée des Ressources Minérales et de l'Énergie (PIRME). Ce nouveau cadre de référence doit permettre de doubler, en quinze ans, la contribution des ressources extractives et de l´énergie à la richesse nationale. Dans son discours d´ouverture, le ministre a rappelé que la PIRME s´inscrit dans la vision de faire de la Côte d´Ivoire un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l´horizon 2030. La PIRME marque ainsi un changement de paradigme. Les trois sous-secteurs, longtemps pensés séparément, sont désormais traités ensemble, car ils dépendent de plus en plus les uns des autres avec l´essor des minéraux de la transition énergétique et numérique. « L´Afrique ne pourra pas réduire sa fracture énergétique sans recourir au pétrole et au gaz naturel », a expliqué le ministre, ajoutant que le secteur minier ne peut se développer sans une énergie abondante, les énergies propres ont elles-mêmes besoin de minéraux critiques. Le diagnostic réalisé fait ressortir des atouts réels : stabilité macroéconomique et sécuritaire, infrastructures de qualité (ports, aéroports, routes, électricité) et ressources humaines formées.

PROJETS COMMUNAUTAIRES DE L'UEMOA : LA CÔTE D'IVOIRE AFFICHE UN TAUX DE MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES DE 84,54%

La Côte d'Ivoire enregistre un taux de mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de 84,54% en 2025 contre 87,78% en 2024. L'information ressort de la 12e édition de la Revue annuelle des

réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en Côte d'Ivoire. La rencontre qui se tient, du 9 au 11 novembre, au Plateau, constitue un cadre privilégié de dialogue, de concertation et d'évaluation mutuelle des actions engagées en faveur de l'intégration sous-régionale. Vassogbo Bamba, représentant le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, a souligné que ce taux demeure nettement supérieur à la moyenne communautaire établie à 73,91% pour la même année. « En nombre, c'est un total de 96 réformes qui ont été intégralement appliquées, 39 partiellement exécutées et 10 textes non encore mis en œuvre », a-t-il expliqué. S'agissant de l'exécution du seul projet communautaire évalué en 2025, à savoir le projet de fourniture et d'installation d'équipements solaires en Côte d'Ivoire, le représentant du ministre a noté que l'indice moyen de performance s'est établi à 53,76% en 2025 contre 40,03 % en 2024, soit une hausse remarquable de 13,73%.

Le Temps

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : 227 BALLES DE FAUX PAGNES SAISIES

Dans le cadre de ses missions de lutte contre la contrefaçon, le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) a récemment procédé, à l'interception d'un camion de 10 roues, immatriculé TG 0170 AX, transportant des pagnes en provenance du Togo et ayant transité par le poste frontalier de Noé, à la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. L'inspection du camion, effectuée en présence du transporteur, a permis de découvrir, parmi les marchandises transportées, 227 balles de pagnes contrefaisants de 600 yards chacune. Les vérifications effectuées ont révélé qu'il s'agissait de reproductions illicites de dessins protégés appartenant à un opérateur textile local, portant ainsi atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ce dernier. La valeur marchande de ces produits est estimée à 272 400 000 FCFA. Cette importante saisie selon les premiers responsables de la CNLC, constitue un signal fort adressé aux réseaux de contrefaçon et à tous ceux qui s'adonnent à l'importation et à la commercialisation de produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle sur le territoire ivoirien.

Société

soirinfo

RÉPRESSION DES INFRACTIONS AUX ACTES UNIFORMES DU TRAITÉ DE L'OHADA : LA CAGICT DU SÉNAT ADOPTE LE PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR SANSAN KAMBILÉ

Réunis, le lundi 9 novembre 2026, à Yamoussoukro, les sénateurs membres de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi présenté par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et Des droits de l'homme, Jean Sansan Kambilé. Il s'agit du projet de loi modifiant la loi n°2017-727 du 09 novembre 2017 portant répression des infractions prévues par les Actes Uniformes du Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Dans sa présentation de l'exposé des motifs de ce projet de loi, l'invité du Sénat a indiqué qu'en créant l'OHADA, les États membres ont exprimé leur intention d'adopter un instrument tendant à assurer, par la modernisation et l'adaptation du Droit, une meilleure sécurité juridique et judiciaire aux activités économiques au sein de cette organisation, afin d'encourager les investissements à travers des normes communes appliquées de façon harmonisée. Aussi, Sansan Kambilé a-t-il souligné que dans cette perspective, le Traité OHADA prévoit en son article 5, que les Actes Uniformes peuvent inclure des dispositions d'incrimination pénale, en précisant que les États-parties s'engagent à déterminer les sanctions pénales encourues.

le jour

AGNÉBY-TIASSA / HYDROCÉPHALIE ET SPINA BIFIDA : PIERRE DIMBA SONNE LA MOBILISATION

À Agboville, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la CMU, Pierre N´Gou Dimba, a lancé, le samedi 07 novembre 2026, la guerre contre l´hydrocéphalie et le spina bifida, au terme d´une caravane de santé qui a parcouru Taabo, Tiassalé, Sikensi et Agboville. Le ministre a lancé, à l´Établissement Public Hospitalier Régional (EPHR) d´Agboville, cette campagne qui, depuis 7 jours, apporte la neurochirurgie aux populations de la région, en présence des autorités administratives, sanitaires et municipales. Le ministre Pierre N´Gou Dimba a expliqué son engagement. « J´ai accepté le parrainage de cette activité pour 3 raisons. La première en tant que ministre de la Santé. Parce que la politique du gouvernement sous le leadership du Président Alassane Ouattara est qu´aucun Ivoirien ne doit être laissé pour compte. La seconde raison est que la prévention est la meilleure arme. Et enfin, la troisième raison est qu´en tant que président de région, l´homme est au centre de notre politique. Surtout, avoir des hommes et des femmes

en bonne santé », a-t-il confié.

67E ÉDITION DE L'OPÉRATION GRAND MÉNAGE : LE CODE D'HYGIÈNE ET DE LA PROPRETÉ PRÉSENTÉ AUX POPULATIONS DE DIVO

Les populations de Divo sont désormais mieux informées sur les dispositions du Code d´hygiène et de salubrité. En effet, elles ont été sensibilisées à ce texte à l´occasion de la 67e édition de l´opération « Grand Ménage », organisée samedi dernier à l´initiative du ministère de l´Hydraulique, de l´Assainissement et de la Salubrité (MINHAS). Cette édition avait pour thème « Fêtes de fin d´année, marchés propres, fêtes saines ». Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, une conférence publique s´est tenue en soirée au Centre culturel de Divo. Animée par Siméon Dieudonné Ninklin, directeur de la Promotion, de l ´Animation et du Suivi des Comités d´Hygiène et de Salubrité (DPASCHS), cette rencontre a réuni des chefs de communautés, des leaders de femmes, des représentants de la jeunesse ainsi que des guides religieux. Elle a permis de présenter aux participants les principales dispositions du cadre juridique régissant l´hygiène et la salubrité en Côte d´Ivoire, notamment les obligations des citoyens ainsi que les sanctions prévues en cas d´infraction.

MÉDIAS AUDIOVISUELS EN LIGNE : LA HACA MET À JOUR SON RÉPERTOIRE

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) veut actualiser son répertoire des acteurs des médias audiovisuels en ligne. Dans un communiqué dont nous avons reçu copie, hier, lundi 9 novembre 2026, elle invite les acteurs concernés à se faire recenser. Cette opération vise à mettre à jour, au titre de l'année 2026, le Répertoire des Services de Médias Audio-visuels en Ligne ainsi que celui des Créateurs de contenus. Elle doit permettre à la HACA de mieux identifier les acteurs du secteur de la communication audiovisuelle et numérique. Sont notamment concernés les éditeurs de web TV et de web radios, les propriétaires de plateformes de streaming et de Services de Médias Audiovisuels à la Demande (SMAD), ainsi que les services de rattrapage et de podcasts des chaînes de télévision et de radio. Les éditeurs de sites web ou de blogs d'information diffusant des contenus audiovisuels, les éditeurs et diffuseurs de podcasts audio et vidéo ainsi que les créateurs de contenus sont également concernés. La HACA invite les acteurs concernés à effectuer leur démarche à travers son site internet www.haca.ci.

YAMOUSSOUKRO / PROTECTION SOCIALE DES AGRICULTEURS : LA CÔTE D'IVOIRE MISE SUR 15 MAÎTRES FORMATEURS NATIONAUX

La Côte d'Ivoire franchit une nouvelle étape dans sa politique d'extension de la protection sociale aux acteurs des secteurs agricole et informel. Le ministère de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation professionnelle, en collaboration avec le Hub TRANSFORM, a engagé, ce lundi 9 novembre 2026, à Yamoussoukro, la formation de quinze (15) cadres issus de différentes institutions, appelés à devenir des maîtres formateurs nationaux. Leur mission sera de diffuser les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'Investissement en Protection Sociale dans les secteurs agricole et informel (PIPS). Représentant le ministre Adama Kamara, l'inspecteur général Kassoum Coulibaly a rappelé la portée de ce programme lancé en décembre 2025. « Le PIPS est un programme novateur. L'objectif est de permettre à la Côte d'Ivoire de prendre en charge les acteurs du système agricole qui ne sont pas couverts en matière de protection sociale », a-t-il expliqué.

CAIDP : SIX NOUVEAUX COMMISSAIRES PRENNENT FONCTION

La Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) a organisé, le lundi 9 novembre, à son siège d'Abidjan-Cocody, la première rentrée solennelle du Conseil des commissaires. La cérémonie, présidée par le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, a réuni commissaires sortants, membres en fonction et nouveaux commissaires autour du renforcement du droit d'accès à l'information publique. Amadou Coulibaly a rappelé que l'accès à l'information publique est un pilier de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Selon lui, ce droit favorise la transparence de l'action publique, renforce la confiance des citoyens envers les institutions et contribue à la modernisation de l'administration, conformément à la vision du Président de la République, Alassane Ouattara. Le ministre a salué les progrès réalisés sous la conduite de la présidente de la CAIDP, Anne Marie Konan-Payne. La cérémonie a également rendu hommage aux six commissaires sortants. Les six nouveaux membres, installés aux côtés des commissaires dont le mandat se poursuit, ont reçu des kits comprenant les textes de référence du Conseil ainsi que des tablettes numériques destinées à faciliter leur travail.

LE MANDAT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA SESSION COMPLÉMENTAIRE 2026 DU RECRUTEMENT DES ASSISTANTS OUVERTE

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique annonce l'ouverture de la session complémentaire 2026 du concours de recrutement dans l'emploi d'assistant. L'opération a démarré, hier, lundi 9 novembre 2026, selon un communiqué signé par le directeur des Ressources humaines, le professeur Fofana Alhassane. À cet effet, les personnes désireuses de faire acte de candidature sont invitées à procéder à leur inscription en ligne sur la plateforme de la Direction des Ressources Humaines du ministère, à l'adresse www.drh.enseignement.gouv.ci, dans la rubrique « Recrutement ». Les inscriptions sont ouvertes du lundi 9 au jeudi 26 novembre 2026. En complément de cette démarche, les candidats devront déposer leurs dossiers physiques à l'École Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan, située à Cocody. La réception des dossiers est prévue du mardi 10 au lundi 30 novembre 2026. Par ailleurs, la délivrance des certificats de non-bégaiement, exigés dans le cadre de ce recrutement, se fera au Centre médical de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody, du lundi 9 au vendredi 27 novembre 2026.

Culture

Le Patriote

CONSEIL NATIONAL DU TOURISME : L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR AU MENU

Définir les priorités 2026-2027, avec l'ambition de positionner la Côte d'Ivoire parmi les cinq destinations les plus attractives du continent : tel était l'enjeu de la réunion du Conseil National du Tourisme (CNT), le 5 novembre 2026 au Seen Hôtel Abidjan-Plateau. Placée sous le thème « Gouvernance et performance du tourisme ivoirien : vers une mise en œuvre efficace des stratégies 2026-2030 », cette rencontre a réuni les acteurs publics et privés, les collectivités territoriales ainsi que les partenaires techniques du secteur. Présidée par le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, représenté par son directeur de cabinet, Andi Léal Daniel, cette session a permis de faire le point sur les actions engagées au premier semestre 2026 et d'examiner les priorités de l'année 2027. Présentant le bilan des activités, le secrétaire exécutif du CNT, Dr Atta Kouacou Jean-Marie, a relevé plusieurs avancées : la mise en place des commissions thématiques, le renforcement des partenariats avec des acteurs touristiques à Berlin, Rabat et Marrakech, ainsi que le lancement d'une plateforme numérique de concertation. Cet outil doit faciliter les échanges entre les professionnels et assurer un meilleur suivi des réformes.

» VU SUR LE NET

Economie

@BIDI@N.NET Bien + qu'un portail

POLITIQUE MINIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE : LE MINISTRE MAMADOU SANGAFOWA-COULIBALY PRÉSENTE LES CINQ PILIERS QUI SOUS-TENDENT L'INITIATIVE

Le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, a présenté, le 09 novembre 2026 à Abidjan, les cinq piliers qui sous-tendent la Politique minière et énergétique de la Côte d'Ivoire. Il s'agira, selon Mamadou Sangafowa-Coulibaly de produire localement d'ici 2035 au moins 95% des biens et services nécessaires à l'industrie extractive et porter à 95% le taux des nationaux sur les plateformes pétrolières et sur les mines industrielles. Ensuite, il s´agira d'assurer notre souveraineté énergétique et faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique, en la positionnant comme le premier exportateur d'énergie sur le marché sous-régional à l'horizon 2040. L'ambition est aussi de hisser notre

pays parmi les cinq premiers pays africains producteurs de pétrole d'ici 2035, et d´ en faire le premier pays producteur d'or en Afrique à l'horizon 2035. Enfin, faire de notre pays la référence en Afrique en matière de réflexion prospective, de gestion responsable et transparente des ressources extractives d'ici 2035. (Source : CICG)

PRODUCTION ÉLECTRIQUE : LE GOUVERNEMENT AMBITIONNE DE PORTER LA PUISSANCE INSTALLÉE À 11 400 MW D'ICI 2040 CONTRE 3 337 MW EN 2026

A travers la mise en œuvre de la Politique Intégrée des Ressources Minérales et de l'Énergie (PIRME), le gouvernement ivoirien ambitionne de porter la puissance installée à 11 400 MW d'ici 2040 contre 3 337 MW en 2026, avec une part d'énergies renouvelables d'au moins 45 %, dès 2030 pour garantir un approvisionnement stable du marché national et le respect des engagements d'exportation d'électricité. Le secteur des ressources extractives et de l'énergie est appelé à contribuer significativement et durablement à cette transformation, en étant à la fois un pôle de diversification de l'économie et un levier de croissance des autres secteurs d'activité ainsi que du développement social du pays. En ce qui concerne la production pétrolière, la Côte d'Ivoire vise 500 000 barils par jour. Pour l'or affiné, le pays projette 150 tonnes et pour la valorisation locale du manganèse, elle est estimée à 1,25 million de tonnes par an. La PIRME prévoit des projets structurants destinés, notamment, à renforcer la compétitivité des industries nationales, à réduire la dépendance aux importations et à positionner davantage la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur régionales et internationales. (Source : CICG)

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE : LA CÔTE D'IVOIRE, PAYS INVITÉ D'HONNEUR DU SBPME GUINÉE 2026

La Côte d'Ivoire sera le pays invité d'honneur de la 12e édition du Salon des Banques, des Institutions de microfinance, des Fintech, des Assurances et des PME (SBPME Guinée 2026), qui se tiendra du 20 au 23 novembre prochain au Radisson Blu Hôtel de Conakry. À cette occasion, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), Touré Faman, conduira une délégation d'une trentaine d'entreprises et d'organisations du secteur privé ivoirien. Cette participation constitue une opportunité pour les opérateurs économiques ivoiriens de promouvoir leurs produits, services et expertises sur le marché guinéen, tout en explorant de nouvelles perspectives de partenariats commerciaux et d'investissements. Elle s'inscrit également dans la dynamique de consolidation des relations économiques entre les deux pays et de rapprochement de leurs secteurs privés. Organisée par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG), en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur bancaire et de la microfinance, cette édition se déroulera sous la présidence du chef de l'État guinéen, Mamadi Doumbouya. Elle aura pour thème : « SIMANDOU 2040 : levier de la ZLECAf ».

Société

SALUBRITÉ : LE MINISTÈRE LANCE L'OPÉRATION « GRAND MÉNAGE » A DIVO EN PRÉLUDE AUX FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) a procédé, le samedi 07 novembre 2026, à Divo, au lancement de la 67e édition de l'opération « Grand Ménage » sous le thème : « Fêtes de fin d'année, marchés propres, fêtes saines ». Cette opération traduit la volonté du gouvernement de faire de la propreté du cadre de vie une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les populations, particulièrement en cette période de fortes activités commerciales. Le curage des caniveaux situés aux abords du marché et le balayage des différentes allées entre les étals ont en effet marqué le lancement de cette opération de salubrité pour prévenir l'accumulation des déchets, faciliter l'écoulement des eaux et offrir aux commerçants comme aux usagers un environnement sain et agréable. Représentant le ministre Amédé Koffi Kouakou, Amos Augustin Koffi Kouakou, Inspecteur du MINHAS, a souligné que le gouvernement réaffirme ainsi sa volonté de « faire de la propreté et de la salubrité des priorités permanentes de l'action publique ». A l'en croire, cette période est généralement caractérisée par une intensification des activités commerciales, une fréquentation accrue des marchés et une production plus importante de déchets.

PARIS SPORTIFS : TOUT SAVOIR SUR LEUR RÉGULATION EN COTE D'IVOIRE, CE MARDI 10 NOVEMBRE

Quelles sont les règles qui encadrent l'organisation et l'exploitation des paris sportifs en Côte d'Ivoire ? Quels mécanismes sont mis en place pour protéger les parieurs et lutter contre les pratiques illégales ? Quel rôle joue l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) dans la surveillance de ce secteur ? Ces questions seront au cœur de la tribune « Tout Savoir Sur », organisée par le CICG, ce mardi 10 novembre 2026 à partir de 15h00, autour du thème : « La régulation des paris sportifs en Côte d'Ivoire ». La conférence de presse sera diffusée en direct sur les plateformes numériques du Gouvernement, notamment Facebook, X, TikTok et YouTube. Les populations sont invitées à suivre les échanges et à soumettre leurs préoccupations en temps réel. L'invité de cette édition est le directeur des Affaires juridiques de l'ARJH, Ibrahima Dosso . Il présentera le cadre juridique et réglementaire applicable aux paris sportifs, ainsi que les missions de l'Autorité en matière d'encadrement et de contrôle des activités des opérateurs.



Pour toute information, prière contacter le Centre d'information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.

